

Quand les choux ne pomment pas

Autor(en): **V.F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 37

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-203642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

assez clair pour suivre le texte, lisait entre les lignes.

A part ça, mes autres compagnons de wagon n'offraient rien de particulier. C'étaient des voyageurs comme on en voit dans tous les trains, qui montent ou descendent aux stations; la vie courante, enfin.

Nous étions donc sur le chemin de l'Elivaz, aux Moulins, à deux pas de Château-d'Ex. Ah! à propos, il faudra que je vous conte un moment une drôle d'aventure qui nous arriva un jour dans ces parages. Nous étions trois, un nombre prédestiné.

Mais ne brouillons pas les cartes.

— Un instant, me dit mon ami; entrons ici, je dois téléphoner.

Drinn! Voulez-vous me donner l'Elivaz, s'il vous plaît, la pension... C'est l'Elivaz?... Monsieur... Comment va?... Oui, en balade avec un ami. Nous allons dîner chez vous... Mais, c'est pas tout que ça; il fait chaud, la route est longue et la poussière épaisse... Bien sûr, et avec ce qu'il faut; vous savez... En règle. A tout à l'heure... Drinn!

— Mais qu'est-ce que ce langage cabalistique? demandai-je à mon ami.

— Viens toujours. Ne t'inquiète pas... Diable! déjà dix heures. Pressons le pas.

(La fin samedi.)

J. M.

Quand les choux ne pommont pas.

Le petit village de Z., au revers du Jorat, est renommé pour ses choux. Seulement, en cette année de sécheresse, les choux de Z. ne pommont pas, non plus que les choux des autres communes. Or des choux qui ne pommont pas, ne sont pas des choux. C'est ce que se disait le garde-champêtre, en considérant tristement les maigres carreaux de son plantage.

— Ces légumes, c'est comme nous autres, ça demande à boire, ou bien ça crève. Ma foi, je m'en vais leur chercher une goutte à la fontaine de commune; je ne peux pas les voir plus longtemps dépérir comme ça.

Comme il l'avait dit, le brave garde-champêtre se dirigea vers la fontaine, poussant une brouette sur laquelle il avait mis deux arrosoirs.

— Tu as une rude soif! lui fit l'assesseur de la justice de paix.

— C'est une idée que j'ai eu là, pour voir si ça ne peut pas faire pommer ces tonnerres de choux.

— Ah! c'est pour tes choux... Eh bien, je crois que tu feras mieux de ne pas remplir tes arrosoirs, parce que, tu comprends, si chacun voulait arroser ses choux... Les miens non plus ne pommont pas; ils ne pommont chez personne... Et puis, avec une fontaine à sec, on serait beau si le feu prenait au village!...

— Je te dis que c'est une idée que j'ai... M'embête pas!

Le souci de la vérité nous contraint de dire que le garde-champêtre se servit d'une expression encore plus énergique; de son côté, l'assesseur ne tint pas sa langue dans sa poche; il s'échauffa même tant et si bien que sa main alla s'appliquer sur la joue de son interlocuteur. Au bruit de la querelle, tout le village était accouru, et les femmes mêlèrent bientôt leurs clameurs aux vociférations des deux hommes.

— Il fait bien chaud pour crier si fort! fit un spectateur philosophe et facétieux; vous effrayez les nuages avec vos sielées, nous n'aurons pas une goutte de pluie avant le nouvel-an.

Cette boutade et l'arrivée du pasteur apaisèrent les esprits. L'assesseur et le garde-champêtre tirèrent chacun de leur côté, mais le second jura qu'il porterait plainte; car il ne pouvait digérer sa giffle.

Le lendemain, l'assesseur reçut, en effet, une

citation à comparaître devant le juge de paix.

Comment fit ce magistrat pour réconcilier les deux adversaires? Nous l'ignorons. Mais il sut si bien s'y prendre qu'ils sortirent de la salle de justice la main dans la main.

Cependant, la querelle avait failli reprendre de plus belle, à propos des frais, dont ni l'un ni l'autre ne voulaient entendre parler. Mais, en vrai Salomon, le juge les avait congédiés en leur disant:

— Il n'y aura pas de frais; seulement, ne recommencez pas!

V. F.

Artisans gruériens.

Gruyère, doux pays, fraîche et verte Gruyère,
Des vertus qui s'en vont bienheureuse héritière.
E. RAMBERT.

Eh bien, dans le doux pays, dans la verte Gruyère, à Bulle même, s'est ouvert, dimanche dernier, un marché-exposition des plus intéressants. C'est une vraie révélation des ressources artistiques et industrielles que trouve, dans l'ingéniosité et le goût de sa population laborieuse, ce petit coin de terre, enfant gâté de la nature.

Cette exposition compte environ cent quatre-vingts exposants, petites industries et métiers divers. Le tissage de la paille, la fabrication des produits laitiers, les industries du bois, tout cela sera représenté dans des pavillons construits spécialement.

Et qu'est-ce que d'aller à Bulle, aujourd'hui que les élégantes et confortables voitures des chemins de fer électriques de la Gruyère nous y conduisent sans fatigue, en musant dans les sites les plus verdoyants et les plus champêtres, à travers les pâturages, tout résonnants, à cette heure, des pastorales symphonies que dédient aux échos de la montagne les sonnailles des troupeaux.

C'est le vrai moment d'y aller. L'exposition fermera le 27 septembre.

Ce qui s'en va.

Bien des choses s'en vont et pour toujours. C'est le destin. D'aucuns versent de vaines larmes sur les ruines du passé; d'autres prennent philosophiquement leur parti de la fuite des vieilles coutumes et traditions. Ce sont peut-être les plus sages. Tout a un temps en ce monde; on ne ressuscite pas les morts. Le poète l'a dit:

Regardons vers l'avenir,
Le cœur toujours doit rajeunir

L'espérance en l'avenir vaut bien le regret du passé. L'éloignement et l'imagination, qui font en somme toute la poésie d'un passé que nous n'avons pas connu, ne peuvent-ils aussi faire celle d'un avenir que nous ignorons plus encore? Et notre imagination, bridée par l'histoire, lorsqu'il s'agit du passé, peut au contraire se lancer tête baissée dans la lice de l'avenir et donner libre cours à toute sa fantaisie, à toutes ses légittimes et généreuses aspirations.

Il y a une poésie de l'avenir, comme il y a une poésie du passé.

Parmi les choses à jamais disparues, est le guet de nuit ou plutôt sa chanson. On ne l'entend plus, pas même au village. Aussi, est-ce pour lui consacrer un souvenir ému que l'un de nos compatriotes, professeur à Bâle, M. Arthur Rossat, a présenté, sur ce sujet, un travail à la réunion de la société suisse des traditions populaires, tenue à Rheinfelden, travail que reproduisent les *Archives suisses des traditions populaires*, une publication des plus intéressantes et que nous recommandons à nos lecteurs.

La très modeste étude que voici concerne exclusivement le Jura catholique, c'est-à-dire la vallée de Délémont, l'Ajoie ou Pays de Porrentruy, et les Franches-Montagnes, dit M. Rossat.

Le guet de nuit! Tout de suite ce mot évoque à notre esprit le modeste mais si utile fonctionnaire qui, l'année durant et quelque temps qu'il fit, accomplissait méthodiquement sa tournée dans le village et qui, dans le silence de la nuit, lançait d'heure en heure les notes graves de sa mélodie! Ah! le brave homme! Tout le monde a confiance en lui; on sait qu'il est là, qu'il veille. Le voici justement qui passe en chantant:

« Dormez avec tranquillité;
Je veille à votre sûreté. »

Le guet de nuit était un personnage officiel, un agent communal, chargé de la police municipale. Ses attributions étaient multiples: le jour, il faisait les publications au son de la caisse, convoquait les ayants-droit aux assemblées communales, faisait les commissions et portait les ordres de l'administration municipale; la nuit, il devait maintenir l'ordre public, veiller à ce que les auberges fussent fermées à l'heure réglementaire, et que les jeunes gens mal intentionnés, les tapageurs, les buveurs en goguette, les ivrognes incorrigibles, et même — oh! bien rarement — les voleurs ne vinsent par leurs farces, leurs cris, leurs vociférations ou leurs méfaits, troubler le repos des paisibles bourgeois!

Mais, dans ces temps anciens, une de ses attributions les plus importantes était de veiller au feu. A cette époque, on ne connaissait pas encore l'assurance mobilière ou immobilière; le service des pompes, quand il existait, était rudimentaire, et en temps d'orage, dans certains villages reculés, un incendie avait vite pris les proportions d'un désastre. Aussi voyez avec quelle conscience et quelle vigilance le guet remplissait sa tâche dès que le ciel est menaçant et que le vent souffle en tempête. Sans repos, il parcourt la localité, lançant tous les deux ou trois pas ce salulaire avis: *Vardè vò fù! Gardez vos feux!* Et aussitôt les négligents de constater si tout est bien en ordre dans la maison, à la grange, à l'écurie, si le feu est bien éteint sur l'âtre, tout au moins si la braise est recouverte de cendres et si tout danger d'incendie est écarté. — Mais peu à peu l'orage s'éloigne, le ciel redevient serein, et maintenant notre homme reprend gaiement son refrain habituel: *ô quel, bon guet, l'horloge a frappé N heures!*

Le service du guet, dur et pénible selon les saisons ou les localités, se faisait habituellement en hiver de 10 h. à 5 h., en été de 11 h. à 3 h. du matin. Il commençait dès que le couvre-feu avait sonné.

Primitivement, dans tout le Jura, la chanson du guet fut *patoise*, et ce n'est que bien plus tard, à une époque toute moderne, que le français fit son apparition et détrôna presque partout le vieux refrain patois. De même, à l'origine, le chant du guet dut être sensiblement le même dans toutes les localités; j'ai en effet retrouvé un thème identique, sauf quelques légères variantes, dans tout le val de Délémont, les Franches-Montagnes, le Pays d'Ajoie et jusqu'à Montbéliard.

Mais peu à peu, dans les villes surtout, le texte primitif patois disparut et fit place à des couplets français. Ainsi, à Délémont, cette transformation se fit vers 1830-1835. A cette époque, la place de guet de nuit était occupée par un nommé Fleury, ancien soldat qui avait fait les campagnes de Napoléon, et à qui, pour ses invalides, on avait confié ce poste. D'une allure martiale, la voix forte, le vieux troupien trouva sans doute au-dessous de sa dignité d'employer le patois, et il introduisit un chant français qui vaut vraiment la peine d'être transcrit:

Bonsoir, bonsoir, retirez-vous,
Fermez serrures et verrous.
Le marteau répète à grands coups:
Dix heur's, dix!...

Dormez avec tranquillité,
Je veille à votre sûreté.
Déjà l'horloge a répété:
Onze heur's, onze!...

Le temps avec rapidité
Nous porte vers l'éternité;
Hier n'est plus, car j'ai compté:
Douze heur's, douze!...

Loin de vous douleur et chagrin,
Dormez en paix jusqu'au matin:
Le marteau frappe sur l'airain:
Une heure, une!...

Moi seul je veille dans la nuit;
Bon guet, ne faisons pas de bruit.
Disons tout bas: La cloche a dit:
Deux heur's, deux!...